



Au cœur du Pays

Bulletin Municipal

Keleier Kerzent

BULLETIN MUNICIPAL - SEPTEMBRE 2021 — N° 484

SERVICES MEDICAUX

CABINET MEDICAL 3, Place Claude Le Guen

Dr COLLIN Antoine et Dr GROS Julie-Charlotte
☎ 02.98.40.16.41 ou sur Doctolib.

Le cabinet est **ouvert** tous les jours du **lundi au samedi matin**.

Nouveaux patients acceptés y compris nourrissons et enfants.

CABINET KINESITHERAPEUTE-MASSEUR

Marion QUERE, **3, Place Félix Gueguen**
☎ 06.75.00.20.34

CABINET INFIRMIER: 2, Place Claude Le Guen

Audrey MENEZ & Laura LE BORGNE. Soins infirmiers à domicile ou au cabinet. ☎ 07.83.53.78.68.

Test antigénique (résultat en 15 minutes), Test PCR, vaccination par vaccin Moderna. **Sur rendez-vous**

CABINET OSTEOThERAPEUTE 2, Place Claude

Le Guen. Nicolas MALVILLE ☎ 06.37.61.44.98

Consultations en ostéo, acupuncture, énergétique chinoise et hypnose.

CABINET de PSYCHOLOGIE, 15 route de Keralias. Mélanie THEPAUT ☎ 06.60.40.15.78.

SALON DE COIFFURE

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (après 18h, uniquement sur rendez-vous)

Mercredi de 9h à 12h ; Vendredi de 9h à 18h

Samedi de 9h à 16h ☎ : 02.98.40.11.42

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanences de Mr Jean-Pierre LUSSOU, conciliateur de justice le **lundi 6 septembre 2021**.
Contact : Secrétariat de la mairie de Plouvien (02.98.40.91.16).

REPAS DES AINES

Le contexte sanitaire étant cette année à nouveau incertain, le repas des Aînés ou la distribution de panier repas pourrait être organisé le **samedi 9 octobre**. Merci pour votre compréhension.

LOCATION DE DEUX APPARTEMENTS ROUTE DE KERALIAS

Deux appartements de type T2 comprenant une pièce de vie, une salle d'eau et une chambre seront à louer courant octobre. Ils sont situés au 1^{er} et 2^{ème} étage. Inscription au secrétariat de la mairie.

Annonces à déposer pour le 22 septembre 2021

REALISATION D'UN ALSH ET DEUX LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE



La commune est engagée dans une démarche de redynamisation du centre-bourg. L'ancien presbytère, inoccupé depuis plusieurs années, est l'endroit idéal pour la création d'un ALSH pour les enfants de 3 à 11 ans.

Depuis Février 2020, la commission Petite enfance/enfance-jeunesse, les organismes FIA (Finistère Ingénierie

Assistance à maître d'ouvrage) et CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ont travaillé ensemble sur un avant-projet présenté au conseil municipal du 8 décembre 2020. Cet avant-projet détaillé dans un programme de 18 pages a permis de déposer des demandes de subventions. Ce programme, rentrant parfaitement dans les perspectives du plan de relance : lutter contre l'artificialisation des sols, réhabilitation d'anciens bâtiments au centre bourg, économie d'énergie, enfance ... a permis d'obtenir des subventions d'état importantes :

150 000€ de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 150 000€ de DSIL rénovation énergétique (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

200 000€ pour l'Appel à Projet Régional Recyclage Foncier des Friches

Le 5 juillet, la commission marché adapté a attribué le marché de Maitrise d'œuvre à ARKO Architectes de Landerneau (mandataire) pour 76 500€ HT. Une 1^{ère} réunion avec Arko Architectes, Anhéol énergies et les élus a eu lieu le 16 juillet sur place. Anthony COLLIN, adjoint au maire, pilotera le projet. La dépose du permis de construire devrait être faite avant le 31 décembre 2021 pour un démarrage des travaux au plus tôt à l'été 2022.



Suite au décès brutal de Yann Le Louarn, Maire de Coat-Méal, j'ai tenu à lui rendre hommage au travers de ce BIM. Yann est décédé à l'aube de ces 60 ans.

Enseignant de profession, il a été élu conseiller municipal en 2001 puis maire en 2014. En plus d'être le 1^{er} édile de Coat-Méal, il était vice-président chargé des travaux et du numérique à la communauté de communes du pays des abers. Yann était un homme engagé,

bienveillant, humble et très impliqué dans ses dossiers. Il avait notamment en charge le déploiement de la fibre dans le pays des abers et la réhabilitation du centre technique communautaire. Sa vie aura été marquée d'engagements personnels, professionnels et politiques.

► PROGRAMME DES TRAVAUX EN JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 2021

- ◆ Usine de méthanisation : raccordement gaz sur 5 kms (de fin juin à octobre)
- ◆ Mairie : Remplacement des luminaires de la salle du conseil municipal par des leds (septembre) et réfection des sanitaires du sous-sol (octobre)

Horaires

Secrétariat :

- Du **lundi au vendredi**

De 8h30 à 12h

De 13h30 à 17h30

(Fermeture le mercredi après-midi)

Samedi de 10h à 12h

**Fermeture exceptionnelle le
vendredi 17 septembre (après-midi)**

Nous contacter

MAIRIE Place de la Mairie

29860 KERSAINT-PLABENNEC

☎ **02.98.40.10.03**

mairie@kersaint-plabennec.bzh

www.kersaint-plabennec.fr

Permanence des élus

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Les adjoints :

K HELIES : Lundi après-midi et 1er et 3ème samedi

A. COLLIN : 2ème et 4ème samedi

B. PERES : Lundis 6 et 27 de 9h à 12h

PERMANENCES

Maison du Lac PLABENNEC

CCPA Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 Plabennec.

Plus d'information au 02.98.37.66.00. ou sur www.pays-des-abers.fr

ASSISTANTE SOCIALE CDAS :

02.98.04.02.65 sur RDV le mardi de 9h à 12h.

ACCUEIL EMPLOI :

Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous le jeudi après-midi (02.90.85.30.12).

Mission locale de Plabennec :

☎02.30.06.00.33

AGDE : Tous les jeudis de 13h30 à 17h
☎ 02.98.21.18.64

CPAM : Tous les lundis de 13h30 à 16h30.

Assainissement collectif : 02.90.85.30.17

Autres permanences

FNATH : Association des accidentés de la vie) : les 3è mardis du mois de 10h30 à 11h30, au pôle social Lannilis (02.98.04.08.58)

ADMR: 66 Avenue de Waltenhofen
☎ 02.98.37.60.37.

Finances publiques : sur RDV à Plabennec (anciens locaux de la poste) **les mercredis 8 et 22 septembre.**

A compter du 1er septembre, l'accueil physique des usagers au CFP de Landerneau est désormais possible tous les matins de 8h30 à 11h30 sans RDV et les après-midi des lundi, mardi et jeudi sur RDV

CLIC gérontologique : Place de la Mairie (entre la poste et la mairie) Mardi de 14h à 17h sur RVD ☎02.98.21.02.02.

ADS (soins à domicile) ☎02.98.37.66.76.

AMADEUS (aide à domicile) 1 rue Pierre Jestin Plabennec (02.98.21.12.40)

SECOURS CATHOLIQUE : dépôt à Plabennec de 13h30 et 16h30 les lundi et mercredi. Contact : (02.90.82.59.53) ou (06.38.64.05.94)

ALCOOL ASSISTANCE : tous les samedis de 10h à 12h—salle Laënnec, 75 rue Laënnec à Plouvien.

ENVIRONNEMENT

CCPA - RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS

Les Mardis 14 et 28 SEPTEMBRE 2021

Contact : 02.98.84.40.35

HORAIRES DECHETERIE DE PLABENNEC

Ouverture du **lundi au samedi** de 9h à 12h et de 14h à 18h ; Fermée le dimanche et les jours fériés. Contact : 06.14.71.56.57

Problème de ramassage des déchets ménagers : ☎ 02.90.85.30.18

DISTRIBUTION DES PLAQUES DE NUMEROTATION

Considérant l'arrivée de la fibre optique, un travail de numérotation de toutes les habitations de la commune a été finalisé début 2021. Ce numérotage doit être matérialisé par l'apposition d'une plaque portant le numéro de l'habitation sur la maison, le mur de clôture ou la boîte aux lettres, de façon à être bien visible de la rue. La commune prend en charge les frais de la première plaque. Elle sera apposée par le propriétaire.

Si votre habitation est concernée par cette nouvelle numérotation, cette plaque sera à récupérer pendant les permanences organisées au sous-sol de la mairie aux dates et horaires suivants : **les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 10h à 12h**

CAMION CLIMAT DECLIC :

EN TOURNEE AU DRENNEC ET A KERSAINT-PLABENNEC

Un conseil rénovation pour votre logement ? Des difficultés à payer vos factures d'énergie? Vous souhaitez vous engager en faveur du climat ? C'est à toutes ces questions, que tenteront de répondre les conseillers d'Energy'ence, l'agence Energie-Climat du Pays de Brest, lors de leur passage sur les marchés du Drennec et de Kersaint-Plabennec les 22 et 23 septembre à l'occasion de la semaine du Développement durable.

- ◆ Marché du Drennec, le mercredi 22 septembre de 9h à 13h
- ◆ Marché de Kersaint-Plabennec, le jeudi 23 septembre de 16h à 19h



Zone Humide « Coulée Verte »

Avis aux bénévoles -Nettoyage de la Coulée Verte Samedi 18 septembre de 8h30 à 12h

Un pique-nique sera offert par la mairie sur le site de la Coulée Verte (suivant la météo !)

Inscription en mairie.

BOUCLES DE SAINT-THONAN

ETAT-CIVIL

Naissances : Margaux VOLANT, Naëlle LE GALL, Chahinez MAHI, Malo GUÉGUEN, Raphaël PELLEAU REY

Mariages : Julien ROUDAUT / Stéphanie BRENEOL (3 juillet)

BIBLIOTHEQUE

- Les mercredis 1, 8, 15, 22 et 29  septembre de 17h à 18h30

- Les samedis 11, 18 et 25 septembre de 10h30 à 12h

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée et le masque reste obligatoire. Nous serons présents au forum le 4 septembre de 10h à 12h

JOURNEE DU CITOYEN

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la **date anniversaire de leurs 16 ans**.

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

RPAM Relais Parents Assistantes Maternelles

RDV aux horaires suivants : lundi de 9h à 16h30, le mardi de 9h à 16h30, le mercredi de 9h à 17h, le jeudi de 9h à 18h30, le vendredi de 9h à 16h.

RPAM ☎02.98.36.83.42 ou rpam@plabennec

CONCOURS PHOTO 2021

Les résultats, la remise des lots et l'exposition de ces photos se dérouleront le vendredi 17 septembre à partir de 19h.

JOURNAUX

Permanence journaux des Bidourigs le **4 septembre de 10h à 12h**

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Formation PSC1 le **samedi 18 septembre de 8h à 18h** dans les locaux de la croix rouge. Inscriptions ouvertes sur le site. Contact au 06.80.47.87.41



MARCHE ALIMENTAIRE
Le jeudi de 16h à 19h,
Place Félix Guéguen

Fruits et légumes, légumes bio, fromages et produits laitiers, boucher et traiteur, crêpes, confitures et marmelades...

CLUB DES MARAIS

Les salles communales étant accessibles, les jeux de dominos et pétanque (en cas de pluie) peuvent à nouveau se réaliser à l'intérieur, et ce, dans le respect des règles sanitaires (port du masque...)

Au niveau du Secteur des Moulins, les concours d'automne reprendront dès septembre : dominos et pétanque à Kersaint-Plabennec le **6 octobre**.

La journée détente (repas, jeux...) aura lieu en octobre (date à définir).

YOGA

L'association TITALI vous propose des cours de yoga les mercredis à 18h et à 20h. Les cours débuteront le mercredi 15 septembre sous la mairie. Inscription possible au forum des associations le samedi 4 septembre au sous-sol de la mairie de 10h à 12h30. Pour tout renseignement complémentaire : 07.61.03.64.02

KERSAINT MULTISPORT

C'est la rentrée et nous serons présents au forum des Associations. Pour rappel, les activités de Kersaint Multisport sont la gym entretien, le step, la zumba, le pilate, la gym tonique et pour les enfants de la gym dansée. Elles ont lieu à la salle Kreiz-Ker. Compte tenu des mesures sanitaires à appliquer à Kersaint-Plabennec, le pass sanitaire sera obligatoire (pour les + de 12 ans) pour pouvoir pratiquer une activité dans un lieu public.

C'est pourquoi nous vous demandons, dans la mesure du possible, de bien vouloir vous inscrire lors du forum afin de procéder à la vérification du pass. Cela permettra de fluidifier la reprise des cours. N'hésitez pas à nous rejoindre : deux cours d'essai sont possibles sur présentation du pass sanitaire.

DON DU SANG

Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit absolument se poursuivre pour répondre au besoin des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. Le don du sang est irremplaçable : ce geste essentiel et généreux permet de soigner un million de malades par an. Les personnes qui souhaitent se rendre sur un lieu de collecte doivent prendre rendez-vous sur le site donsang.efs.sante.fr : rubrique Rdv en ligne.

Afin d'accueillir les donneurs dans le respect des mesures de sécurité, il est demandé aux donneurs de rester chez eux en cas de symptômes grippaux. Respecter les gestes barrières, ainsi que les consignes transmises sur place. Ne pas venir accompagné de personnes qui ne donnent pas leur sang. Les donneurs sont attendus à **Plouvien le vendredi 24 septembre de 8h15 à 13h** à la salle polyvalente. Merci d'avance pour votre générosité, prenez soin de vous.

ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DES ABERS - COTE DES LEGENDES

L'EPCC "Ecole de musique du pays des abers -côte des légendes" propose à la rentrée sur Plabennec des ateliers d'éveil à la musique pour les enfants de MS et GS, d'initiation à la musique pour les enfants de CP, une chorale pour les enfants de CP à CM2, des cours de batterie, chant, guitare, saxophone, violoncelle, violon, etc...) pour tous à partir du CE1, et des cours l'Allemand et d'Espagnol pour les adultes (tous niveaux).

Informations : epcceedmusique@gmail.com ou 06 77 97 07 89



ST THONAN

Contact :
02.98.40.18.60
06.07.73.23.15

Programme du **8 septembre au 20 octobre** disponible à l'accueil de la mairie de Kersaint-Plabennec.

ANNONCES

- Nouveau ! Jean-Marc CORRE ELAGAGE s'installe à Lanarvily Contact : 06.08.57.95.315

- Angélique, Energéticienne, vous propose ses services sur la commune : N'hésitez pas à me contacter. Tél 06.30.82.30.42 ou www.lecheminverssoi.com.

- Femme expérimentée et sérieuse cherche heures de ménage, repassage, autre... CESU Acceptés. Contact : 06.33.79.51.54

- A vendre, à Kersaint-Plabennec, maison non mitoyenne élevée sur sous-sol complet et aménagé (3 chambres), terrain clos, 225000 €. Contact : 06.68.69.58.42 (Agence s'abstenir)

- Suite à une mutation professionnelle, couple finistérien recherche maison à louer, idéalement T3, même avec travaux à prévoir, pour long terme. Contact : 07.83.12.22.52

CONCERTATION PUBLIQUE PLUI

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Avis de concertation en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 30 janvier 2020 fait l'objet d'une procédure de modification engagée conformément à la délibération n° 1dbc060521 du bureau communautaire en date du 6 mai 2021.

Ainsi, par délibération n° 7dcc170621 du 17 juin 2021, le Conseil de Communauté du Pays des Abers a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La concertation aura lieu du lundi 12 juillet au jeudi 30 septembre 2021 inclus, et portera sur le projet de modification du PLUi qui vise notamment :

- ◆ l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AUh dites de la vallée verte 1 et 2 à Kersaint Plabennec et de Kervignon à Landéda en lien avec les projets d'aménagement en cours ;
- ◆ des modifications de zonage et de dispositions réglementaires résultant de corrections et ajustements ponctuels ;
- ◆ des ajustements d'Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de faciliter l'aménagement de quelques secteurs faisant l'objet de projets opérationnels ;

La concertation, qui se déroulera pendant la durée des études nécessaires à l'élaboration du projet de modification, a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autre personne concernée par ce projet :

- ◆ de prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUi ;
- ◆ de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées, et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Un dossier de présentation et d'information précisant les objectifs poursuivis par la modification du PLUi sera mis à la disposition du public. Ce dossier sera actualisé en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet. Il sera consultable pendant toute la durée de la concertation :

- ◆ sur le site internet www.pays-des-abers.fr
- ◆ à l'hôtel de Communauté et dans les 13 mairies du territoire aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- ◆ sur les registres tenus à la disposition du public à l'hôtel de Communauté et à l'accueil des mairies des 13 communes membres ;
- ◆ par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Communauté - 58, avenue de Waltenhofen - 29860 Plabennec
- ◆ par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation@pays-des-abers.fr en précisant dans l'objet du message envoyé : modification PLUi.

À l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de Communauté qui en délibérera et validera le projet de modification du PLUi. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site www.pays-des-abers.fr (rubrique « modification PLUi ») ainsi qu'à l'Hôtel de Communauté et dans les 13 mairies. Il sera également joint au dossier d'enquête publique préalable à l'approbation de la modification.

FORUM DES ASSOCIATIONS



Le Forum des associations aura lieu le samedi 4 septembre de 10h à 12h30 au sous-sol de la Mairie. Merci aux associations de confirmer leur présence et transmettre en mairie leur demande de matériel. Masque obligatoire pour les personnes de + de 11 ans et pass sanitaire obligatoire pour les + de 18 ans.

La rencontre annuelle mairie/associations aura lieu le lundi 13 septembre à 20h à la salle des Camélias de l'espace Kreiz-Ker. Cela sera l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de votre association, vos dates de manifestations, les contraintes sanitaires auxquelles nous devons tous faire face, et tout autre sujet que vous souhaitez aborder. Un courrier sera adressé dans les jours à venir à toutes les associations. Masque et pass sanitaire obligatoires.

La nouvelle Carte Nationale d'Identité (CNI)

LA NOUVELLE
CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ



Depuis le 14 juin, les usagers qui demandent la création d'un premier titre ou un renouvellement de carte nationale d'identité se voient attribuer la nouvelle CNI.

La nouvelle carte d'identité est plus sécurisée, plus pratique et voit son design modernisé.

Au format carte bancaire, elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales.

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel permettant une lecture automatique. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

- ◆ l'actuelle démarche à suivre pour obtenir une CNI reste inchangée.
- ◆ Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est valide.
- ◆ Le recueil des empreintes est obligatoire, pour qu'elles soient intégrées dans la puce de la carte.
- ◆ Sa validité est de 10 ans, et non plus 15 ans, pour respecter le règlement européen.